

Projet de service

SESSAD dispositif intégré ITEP Villa Flore

2022-2026



Villa Flore



Sommaire

Préambule & Histoire de la Villa Flore	04
Fiche signalétique de la Villa Flore	06
Publics accueillis	07
Avancer ensemble...	08
Comprendre les troubles des personnes accueillies	09
Principes d'action	10
Outils et moyens d'accompagnement	
Pour les jeunes -	12
Témoignages de jeunes -	15
Pour l'équipe -	16
La Villa Flore et son environnement -	18
Témoignages de partenaires -	20
Prospectives	21
En conclusion	24
Organigrammes	25
Liste des sigles et acronymes	26

Préambule & Histoire de la Villa Flore

Créée en 1964 par l'ARSEA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte), la Villa Flore, alors Institut de Rééducation Technique, avait pour mission d'accueillir des adolescents présentant des troubles du caractère et du comportement.

D'abord rattachée à l'Institut de Rééducation (IR) « Saint-Denis » d'Ambarès-et-Lagrave (33), la Villa Flore s'installe au 88 rue Stéhélin de Bordeaux-Caudéran et devient un établissement autonome le 27 janvier 1969.

Le SESSAD Villa Flore est créé le 1er septembre 2006. Ce service accompagne des jeunes vers le maintien en milieu de vie « ordinaire », notamment sur les aspects scolaires et professionnels. Il devient un service « autorisé » par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) le 22 août 2008. L'agrément est alors de 20 places, mixtes, de 16 à 20 ans.

Le 29 août 2008, la Villa Flore devient un ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique). Son agrément est de 30 places, mixtes, de 12 à 20 ans.

En mai 2015, l'ITEP et le SESSAD Villa Flore « fusionnent », afin de préparer le « passage en DITEP ». Le 1er septembre 2016, le SESSAD DITEP Villa Flore déménage au 256 avenue Thiers, à Bordeaux. L'agrément est alors porté à 41 places, mixtes, de

14 à 20 ans, en favorisant un fonctionnement en ambulatoire.

En 2017, le SESSAD DITEP Villa Flore passe convention avec le DITEP Terre-Neuvas (ARI), afin de bénéficier d'une « chambre d'autonomie », à destination du public mineur accueilli par le service.

En 2018, une nouvelle Convention est signée entre la Villa Flore et le service ASAIS (ARI), afin de bénéficier d'un appartement, à destination, cette fois, du public majeur accompagné par le service, dans la perspective de travailler l'autonomie en matière de logement.

De manière concomitante, une réflexion est engagée autour de la philosophie du [Rétablissement en Santé Mentale](#).

En conformité avec ses principes, une réorganisation est mise en place en septembre 2019, autour de trois objectifs :

- promouvoir le bien-être des personnes accompagnées ;
- favoriser les inclusions sociale et professionnelle ;
- développer l'autonomie en « milieu ordinaire ».

En Septembre 2021, le SESSAD DITEP change d'agrément ; il dispose désormais de 41 places, mixtes, de 16 à 25 ans.

MISSIONS GÉNÉRALES

- Accompagner vers l'accès au droit commun (soins, participation sociale, apprentissages) et l'appropriation de ses dispositifs ;
- élaborer un projet synthétisant les besoins et souhaits des jeunes accompagnés, afin de préserver et renforcer leurs liens avec le droit commun ;
- associer et soutenir les aidants, familiaux et/ou professionnels, autour du projet du jeune, dès lors que celui-ci est favorable ;
- prévenir les ruptures de parcours.
- améliorer la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins et attentes des publics.

MISSIONS SPÉCIFIQUES

- Garantir la continuité des accompagnements, afin de réguler une offre du secteur « Adultes » moins dense que celle du secteur « Enfants » ;
- favoriser, entretenir et densifier le réseau de partenaires :
 - en faveur de l'emploi et de la formation (Cap Emploi, Missions Locales, Pôle Emploi, Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), centres de formation, Entreprise Adaptée, Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), agences d'intérim, Dispositif d'Emploi Accompagné Handamos!, etc.) ;
 - sur le plan social : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), MDS, dispositifs d'accès au logement, agences de location, assureurs, auto-écoles.
 - En matière de soins : Centres Médico-Psychologiques (CMP), praticiens libéraux et hospitaliers, Foyers de Réadaptation, Centres de Réhabilitation Psycho-Sociale.

MISSIONS AFFINÉES

- Proposer, dans un cadre interdisciplinaire, un accompagnement orienté vers une recherche de solutions et de ressources, personnelles et environnementales ;
- accompagner à la citoyenneté ;
- soutenir le choix des personnes quant à leurs milieu et mode de vie, en valorisant leur capacité à faire des choix éclairés (auto-détermination).

Le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap est une phase durant laquelle il convient, tout particulièrement, de prévenir les ruptures d'accompagnement, de scolarité et/ou de soins.

Se projeter dans la vie d'adulte, accéder à son indépendance sont des étapes complexes, tant pour les jeunes que pour leurs proches. Il est alors crucial de proposer une offre de service visant à répondre au mieux aux aspirations des jeunes en matière de vie quotidienne, sociale, professionnelle, affective et familiale.



Fiche signalétique de la Villa Flore

Date de création

14 septembre 1964 ; 28 août 2008 (renouvellement d'autorisation en tant qu'ITEP) ; 1er septembre 2006 (création du SESSAD) ; 26 décembre 2018 (renouvellement d'autorisation du SESSAD dispositif intégré ITEP Villa Flore).

FINESS & SIRET

FINESS : 330 018 979 - SIRET : 781 860 770 00234

Adresses

Géographique : 256 Avenue Thiers, 33100 Bordeaux - Adresse postale : 256 Avenue Thiers, BP 80023, 33015 Bordeaux Cedex

Coordonnées

05 56 08 33 94 - ditepvillaflore@ari-accompagnement.fr - <https://ari-accompagnement.fr/dispositif/villa-flore/>

Autorité de contrôle et de tarification

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Direction

Laure MAUDOUS, Directrice. Jean-Maurice SCHLAUDER, Directeur-Adjoint

Convention collective

Convention Collective Nationale de Travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, du 15 mars 1966

Capacité d'accueil & Ouverture

41 places - 218 jours par an - Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Activité principale

Accompagnement d'adolescents et de jeunes adultes âgés de 16 à 25 ans, mixte et présentant des difficultés psychologiques dont l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Nombre de sites

Site unique localisé en zone urbaine (Bordeaux Bastide)

Origine géographique des personnes accueillies

Bordeaux Métropole

Nombre de salariés et répartition

Total : 19 salariés - ETP : 15,64 - Répartition des ETP par axe :
Direction 2 ETP ; Administration et services généraux 3.5 ETP ; Thérapeutique : 2.64 ETP ; Socio-éducatif : 7,5 ETP

Date de la convention de partenariat conclue avec l'Education Nationale

Février 2010

Publics accueillis

PUBLIC

- Jeunes, âgés de 16 à 25 ans ; l'accueil est mixte. Ils résident majoritairement sur la Métropole bordelaise ;
- jeunes détenteurs d'une notification d'orientation « Dispositif intégré ITEP ou SESSAD », délivrée par la Maison Départementale de Personnes en situation de Handicap (MDPH),
- jeunes scolarisés ou non, et/ou en recherche de projet, et/ou déjà en insertion professionnelle.

D'après le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 portant sur les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques, le Dispositif Intégré Vila Flore accueille des : « adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé, tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 ».



ORIGINES DE LA DEMANDE ET CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Les services sociaux et médico-sociaux, les établissements scolaires, les centres de soins, la famille ou le jeune lui-même peuvent être à l'origine d'une demande auprès de la MDPH ;
- les accompagnements porteront prioritairement sur un travail éducatif, thérapeutique, pédagogique, ou autre (démarches sociales, logement, etc.), en recherchant systématiquement l'adhésion des jeunes ;
- des jeunes en capacité à se déplacer de manière autonome, autant que possible.
- Les accompagnements se font sur un mode ambulatoire, c'est-à-dire à partir du lieu de vie, de l'établissement scolaire, du lieu d'exercice professionnel, etc.

PROCESSUS D'ADMISSION



Appel téléphonique

Appel téléphonique (des détenteurs de l'autorité parentale, du jeune majeur ou d'une institution ou service accompagnant le jeune) à la secrétaire médico-sociale du DITEP pour toute demande d'informations.

Enumération des pièces nécessaires à l'ouverture d'un dossier d'admission : dossier MDPH, dossier ARS (retranscrit le parcours du jeune) et notification d'orientation vers un « Dispositif intégré ITEP ou SESSAD ».

Le directeur-adjoint prend contact avec le demandeur, si nécessaire, pour évaluer la faisabilité du projet et répondre à d'éventuelles interrogations.



Préalable à l'admission

Rencontrer la personne accompagnée mineure et les détenteurs de l'autorité parentale, ou le jeune majeur. Le directeur adjoint, qui est alors l'interlocuteur, présente la structure et la philosophie des accompagnements.



Admission

Dans la même demi-journée :

- rencontre du jeune avec la psychologue ;
- signature du Contrat de parcours, en présence de la Directrice et d'un professionnel, du jeune et de ses parents s'il est mineur ;
- le jeune a rendez-vous avec le professionnel présent à la signature de son contrat de parcours et avec l'enseignant de l'Unité d'Enseignement interne, en fonction de son projet.

PROFIL DES JEUNES

- la présence de troubles psychiques et du comportement (troubles anxieux, de la personnalité, mixtes, des conduites et émotionnels, bipolarité, etc.) ;
- des Troubles du Neuro-Développement (Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), Dys, Troubles du Déficit de l'Attention, avec ou sans Hyperactivité (TDA/H) ;
- une trajectoire de vie pouvant être chaotique et marquée par de la maltraitance (psychologique, sexuelle, physique), un parcours de rue ou migratoire, du harcèlement scolaire, des carences éducatives, de la précarité familiale, etc.,
- une situation d'isolement ou de difficultés en termes de relations familiales et sociales ;
- une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), une famille d'accueil, un foyer, un hôtel social, etc. ;
- un fonctionnement entravant l'épanouissement personnel et/ou l'insertion dans l'environnement.

La Villa Flore peut suivre des jeunes porteurs de TSA, mais elle n'est pas un service strictement dédié à leur accompagnement.

Avancer ensemble !

Si, ici, nous relevons les différents troubles ayant pu motiver l'orientation, par la MDPH, vers notre service et, partant, leurs impacts sur le quotidien, les jeunes que nous accompagnons ne s'y réduisent nullement.

Bien sûr, ils sont pris en compte dans l'accompagnement, en recherchant, avec chaque jeune, la ou les solutions d'adaptation, de compensation, d'ajustement répondant à ses besoins. Leur collaboration, indispensable, fait d'eux des développeurs de créativité et de compétences.

Dans chacun des domaines cités, des potentialités sont détectées, des ressources, internes et externes, mobilisées. Par leurs interventions ciblées, les professionnels expérimentent et développent les points de force identifiés. Ici, leur environnement, leurs centres d'intérêts, qu'ils soient ou non en lien avec des compétences spécifiques, leurs simples envies sont les supports à partir desquels les professionnels du service cheminent avec eux.

Comprendre les troubles des personnes accueillies

Les troubles manifestés par les personnes accompagnées s'inscrivent dans le temps. Ils s'expriment sur un spectre large et peuvent toucher différentes dimensions :

- **la dimension corporelle** : est travaillée à partir du rapport au corps et la prise en compte de la santé. Pour exemple, sont alors travaillées les questions d'instabilité motrice, de somatisation, de troubles du sommeil et/ou de l'alimentation, de conduites addictives, de comportements de passage à l'acte ou de mise en danger par des conduites à risques, de difficultés en matière d'hygiène, de sexualité et de suivi médical inexistant ;
- **la dimension relationnelle** : les troubles se manifestent par une instabilité des liens, des difficultés de communication, une recherche de conflits, des relations familiales compliquées et des parcours de vie émaillés de ruptures ;
- sur **la dimension sociale et adaptative**, on observe fréquemment un repli et un isolement, une forme de marginalisation, des difficultés dans l'accès et le maintien en autonomie, dans le logement comme en emploi, une intolérance à la frustration, de l'agressivité, une impulsivité et des passages à l'acte, une inadaptation de la posture dans le cercle social, familial, scolaire ou professionnel, des difficultés de compréhension et/ou d'intégration des codes sociaux ;
- **la dimension cognitive et perceptive** est appréhendée au travers des troubles des apprentissages, des difficultés rencontrées en matière de repères spatio-temporels ou d'inscription dans la permanence. Il peut y avoir une lecture du monde singulière, des particularités sensorielles et perceptives, des troubles attentionnels et de la mémoire ;
- enfin, **la dimension psycho-affective** renvoie à des atteintes narcissiques, à une faible confiance en soi et estime de soi, à un changement important de l'humeur, à des troubles identitaires, à des difficultés en termes de reconnaissance et de gestion des émotions, à une forme d'incapacité à concevoir, pour soi, un projet de vie, puis à le concrétiser.

De nombreuses interdépendances existent entre ces différents domaines. Prenons deux exemples :

Des difficultés dans la cognition sociale se manifestent, notamment, par des problèmes de compréhension et d'intégration des codes sociaux. Elles ont donc des répercussions sur l'adaptation sociale, sur les relations interpersonnelles, mais aussi sur le sentiment d'isolement. Cela peut provoquer une souffrance psychique nécessitant, pour être dépassée, un appui en matière de compréhension personnelle et un soutien apporté à l'environnement (par des explications fournies par l'équipe sur la nature des difficultés et la manière de les atténuer).

Un jeune atteint d'un TDA, sujet à une impulsivité et à des difficultés attentionnelles, peut voir ces caractéristiques impacter sa vie socioprofessionnelle et expliquer une intégration difficile dans une équipe de travail : ses tâches sont réalisées trop rapidement, sans y porter beaucoup de soin, les consignes ne sont pas complètement suivies, etc. Du coup, l'employeur peut être insatisfait, et les relations avec les collègues se détériorer. Dans une telle situation, il est nécessaire d'expliquer le fonctionnement de ce jeune et de construire, avec lui, des aménagements (fiches, pauses, etc.) afin d'améliorer la situation et, du coup, ses relations professionnelles.

L'intensité, le nombre et les répercussions de ces troubles sont diversement perçus/ressentis et acceptés par chaque jeune. Ils ont pourtant comme point commun des effets plus ou moins importants dans leur quotidien : insertion sociale, professionnelle, relations, bien-être...

Les spécificités de chacun sont prises en compte dans un profil global. Il est reconnu à chaque personne un fonctionnement psychosocial dynamique, en constante évolution et construction. De plus, ces jeunes sont aux prises avec, de manière concomitante, le processus adolescent qu'ils traversent et les troubles évoqués supra, avec des risques de décompensation psychique majorés.

Principes d'action

L'accompagnement proposé par la Villa Flore s'appuie principalement sur la « philosophie » du Rétablissement en Santé Mentale, particulièrement adaptée à un jeune public. Toutefois, il s'inscrit également dans des démarches de pensées diverses et complémentaires (systémie, psychoéducation, etc.).

En accord avec la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, comme avec la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, les professionnels de la Villa Flore placent la personne au centre de leurs accompagnements et en font l'acteur principal de son parcours :

« RIEN A PROPOS DE VOUS SANS VOUS »

La mise en œuvre de ce principe, propre au Rétablissement, suppose :

- de considérer le jeune comme un sujet à part entière (dimensions biologique, relationnelle, histoires personnelle et familiale), dans un environnement qui lui est propre ;
- d'être à l'écoute de ses désirs, demandes et besoins ;
- de l'aider à expérimenter et à prendre des décisions, dans le respect du cadre légal, de son intégrité physique et psychique et de celle des autres ;
- d'orienter l'accompagnement vers l'environnement social et professionnel le plus adapté ;
- de s'appuyer sur la pair-aidance reposant sur une entraide entre personnes étant, ou ayant été, porteuses d'une maladie somatique ou psychique ;
- de travailler avec les proches et les familles, si le jeune le souhaite ;
- d'examiner collectivement les situations afin d'enrichir le regard de chacun des acteurs participant à l'accompagnement.

Nos principes d'action ESPER sont les suivants :

ESPOIR : développer et cultiver l'espoir, de façon globale, dans la vie de la personne. L'associer à la possibilité de rêver, à l'espérance d'un avenir meilleur. Considérer le jeune comme une personne en devenir, sans le réduire à son seul diagnostic. Suivre ses souhaits et l'aider à se construire, dans un esprit dynamique et positif.

SOUTIEN : aider le jeune à développer un réseau de soutien, en s'appuyant sur les personnes ressources de son environnement (famille, amis, professionnels), lorsqu'il en a besoin.

PLAILOYER POUR SOI-MEME : accompagner le jeune pour qu'il puisse se faire entendre, représenter, défendre ses propres intérêts et parler en son nom propre. Savoir communiquer avec les autres afin d'obtenir ce dont il a besoin et ce qu'il est en droit d'obtenir pour aller bien.

EMPOWERMENT : développer son pouvoir d'agir en prenant conscience de son fonctionnement et de son histoire ; les comprendre pour faire des choix éclairés.

RESPONSABILISATION : accompagner la personne à répondre de ses actes en apprenant à assumer ses choix et à en gérer les conséquences.

« L'objectif ultime de l'expérience de Rétablissement n'est pas nécessairement de retrouver la santé en termes de rémission complète des symptômes. Il s'agit plutôt, pour la personne, de parvenir à l'utilisation optimale de ses ressources personnelles et environnementales afin d'atteindre un état de bien-être et d'équilibre dans les conditions de vie qu'elle-même aura choisies ».
Définition du processus de rétablissement
par Sherry MEAD et Mary Ellen COPELAND



Outils et moyens d'accompagnement

Pour les jeunes

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Cet outil est co-construit avec le jeune et ses représentants légaux (s'il est mineur ou majeur sous tutelle), avec l'appui de l'équipe. Il synthétise ses attentes et besoins, les actions réalisées, les observations/constats établis par l'équipe, ainsi que des pistes de travail, à moyen et long termes. Il est actualisé a minima une fois par an et réévalué dès que la situation le nécessite.

Le Plan de Rétablissement/Plan d'action

Il s'agit d'une « feuille de route » sur laquelle sont déclinés le projet, les objectifs, les freins, les forces du jeune, ainsi que les moyens et étapes pour parvenir à la réalisation de son projet. Il est élaboré par lui, avec le soutien de l'équipe. Il peut être réactualisé en fonction de l'évolution de sa situation et de ses demandes. Plusieurs plans d'action peuvent être réalisés, simultanément ou successivement.

Les sorties culturelles et les camps

L'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs fait partie des droits fondamentaux pour les publics en situation de handicap qui en sont souvent éloignés.

Levier de (re)mobilisation, favorisant le développement de l'identité des jeunes, c'est un moyen adapté de solliciter leur intelligence du sensible, leur goût, leur regard sur le monde, leur ouverture aux autres et à la diversité.

Dans cette perspective, la Villa Flore propose régulièrement, notamment pendant les vacances scolaires, différentes sorties : cinéma, musées, théâtre d'improvisation, etc.

Dans une pratique ambulatoire, « hors les murs », le camp est une « parenthèse » ; qu'il soit éducatif ou préprofessionnel, il s'inscrit dans une continuité, sur plusieurs jours.

Le séjour fait partie intégrante de

l'accompagnement proposé aux jeunes. Il permet, en contexte inhabituel, d'évaluer et de travailler l'autonomie quotidienne (habitudes de vie : sommeil, hygiène, alimentation). Il contribue à favoriser l'implication dans la vie en collectivité et de renforcer les liens jeunes/éducateurs.

nécessaire, ne serait-ce que pour faciliter l'organisation.

La scolarité

Elle poursuit trois objectifs principaux :

- Le maintien de l'accompagnement des jeunes scolarisés en externe

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE

Ateliers collectifs et transversaux

- Ciné-club : atelier animé par une éducatrice spécialisée et un enseignant spécialisé, ouvert à un groupe de trois à cinq jeunes. Les court-métrages sont un support pour travailler la communication. L'atelier est destiné à s'ouvrir, en cours d'année, sur un projet de réalisation, avec des objectifs autour de l'écriture, du jeu théâtral et de la maîtrise des outils numériques.

- Le parcours-avenir : atelier transversal avec trois professionnels (un chargé d'insertion professionnelle, un éducateur technique spécialisé, un enseignant spécialisé). Il propose aux jeunes un espace et des outils de médiation pour penser, expliciter et s'approprier leur projet global, dans ses dimensions professionnelles et personnelles. L'atelier a vocation à être le point de départ de tous les projets pédagogiques pour des jeunes qui sont à un carrefour dans leur parcours de vie.

- Ateliers bricolage : ils sont mis en place de façon individuelle. Chaque jeune choisit un objet à fabriquer, par et pour lui-même. L'élaboration se fait par étapes (schéma, budgétisation, achat du matériel, fabrication et mise en page d'un livret de réalisation). L'atelier permet, parfois, de revenir vers la scolarité, d'acquérir des gestes techniques et une valorisation de soi.

Travail individualisé

- Pour les jeunes en scolarité interne : des temps d'apprentissage hebdomadaires, concentrés autour d'un champ disciplinaire (ex : atelier de mathématiques pour le cycle 4) visent à préparer des orientations vers des formations qualifiantes de niveau 5.

- Pour les jeunes en scolarité partagée : il existe un accompagnement hebdomadaire basé sur la remédiation (lecture compréhensive pour un élève en lycée professionnel), aide aux devoirs et aide méthodologique.

Tant pour le jeune que pour son environnement familial, ils font l'expérience de la séparation... et, parfois, du répit.

Les jeunes accompagnés sont systématiquement asso-ciés à la préparation de ces camps (réflexion, recherche du lieu, examen des coûts, rédaction du projet, suivi, bilan, etc.) afin d'en faire une expérience enrichissante et complète : de la conception à l'évaluation. La contribution des familles est également

et le soutien des équipes pédagogiques. Il s'agit essentiellement de réserver un temps plus important à l'enseignant dans sa mission de conseil et de coordination des projets ; par ailleurs, des temps de remédiation ponctuels, reconductibles et personnalisés sont proposés ;

- un travail en interdisciplinarité, sur le projet professionnel ou de scolarisation des jeunes, est engagé ;

- des temps de scolarité en interne, ou d'ateliers pour les jeunes non scolarisés en « école ordinaire » sont proposés au sein de la Villa Flore.

Les ateliers éducatif, pédagogique, technique

Les objectifs principaux consistent à favoriser :

- la « notion » du « vivre ensemble », « faire ensemble », se rencontrer, partager côte-à-côte » dans une dimension de socialisation, notamment entre pairs ;
- la notion de plaisir : être dans l'action, montrer que la vie vaut la peine d'être vécue « ici et maintenant », pour des jeunes souvent empêchés dans leurs projections d'avenir ;
- la découverte, le développement de centres d'intérêts, la valorisation des capacités à faire, en les mettant dans la position de tuteur sont autant de leviers possibles dans le réel. Par exemple : A a pu montrer à J comment réaliser un ourlet !
- la notion d'évaluation comme indicateur d'observation, pour une meilleure connaissance de soi.

Les mises en œuvre

Les ateliers éducatifs et/ou pédagogiques proposés sont le « Ciné-club », les « Ateliers cuisine et pâtisserie » (soit collectif ou en individuel), les « Ateliers chantiers » situés au Marais de Bruges et à Andernos. Ils se mettent en place en fonction des projets des jeunes et du moment (ils fonctionnent en continuité sur l'année, ou par session de quelques mois).

Activités physiques et sportives

Le sport fait partie intégrante de l'accompagnement proposé aux jeunes, en ce qu'il concourt à leur épanouissement. L'objectif général est d'apprendre à se connaître, à évoluer avec les autres en respectant des règles et en travaillant la notion de danger. Au travers de l'activité sportive, d'autres dimensions sont également abordées : la confiance en soi, une sensibilisation au corps, à l'espace et à la santé. Les activités sont proposées et

choisies selon les besoins du jeune, et au regard de ses compétences cognitives, psychiques et sociales.

L'intervention de l'éducateur sportif s'articule selon trois niveaux :

- les temps individuels : au cours de ces séances, l'éducateur calque l'activité sur les capacités du jeune (adaptation possible de la pratique, des règles, du matériel, de l'environnement) ;
- les temps collectifs : ils consistent en des ateliers sportifs en petits groupes, pour favoriser l'esprit d'équipe, le partage, etc. L'objectif est l'instauration d'une dynamique de groupe, encadrée par un éducateur sportif bienveillant et valorisant ;
- l'inclusion sportive, par le biais d'associations ou de clubs, est favorisée ; leur recherche est effectuée par l'éducateur sportif mais aussi, de façon conjointe, avec l'usager, selon son degré d'investissement personnel et ses envies.



Entretiens et suivis éducatifs

L'entretien est un outil essentiel de l'éducateur de SESSAD, le préalable, le point de départ de la relation, de l'établissement d'un lien.

Une fois l'entretien d'admission réalisé, la façon dont il convient de se rencontrer, le lieu, la fréquence des rendez-vous sont arrêtés avec chaque jeune. On peut ainsi recueillir des informations, de tranches de vécu ou de quotidien, des relations, des forces et fragilités, des centres d'intérêts et investissements.

Dans la perspective d'un projet de (re)mobilisation du jeune dans son

projet de vie, l'entretien éducatif est un moyen de susciter l'implication, l'expression de soi, à partir des principes d'autodétermination. Dans la construction de projet, il est un moyen d'élaboration, un point d'étape et d'évaluation.

Selon le recueil et l'analyse des éléments fournis par le jeune, l'entretien se fait, ou non, en face à face, en binôme ou en individuel, à l'oral ou à l'écrit. Pour certains, il ne sera pas l'axe de communication privilégié. Le passage par « le faire ensemble », un moment partagé, la création de souvenirs communs sous forme d'activités, d'ateliers, de sorties ou de séjours seront priorités, pour un temps ou durablement.

Les entretiens éducatifs peuvent prendre différentes formes selon les attentes des jeunes et leur actualité. Ils peuvent avoir lieu dans un bureau, en extérieur, au domicile ou dans les appartements mis à disposition par le service. Ils peuvent prendre la forme d'un repas ou d'un trajet. Ces entretiens sont majoritairement réalisés par un binôme, avec des professionnels dont la fonction n'est pas systématiquement identique. Les regards croisés, selon les domaines de compétences des salariés, sont privilégiés.

Entretiens cliniques

En fonction du parcours du jeune, de ses demandes et des besoins repérés, tant par lui que par l'équipe pluridisciplinaire, des rencontres sont proposées avec les professionnels du pôle thérapeutique. Elles viennent compléter les observations et la compréhension de points soulevés. Ces entretiens sont très variés et touchent le domaine médical/somatique (infirmière), psychique et/ou cognitif (psychologue), le langage et les apprentissages (orthophoniste) ou la participation aux activités de la vie quotidienne (ergothérapeute).

Ces premiers entretiens cliniques individuels permettent donc, au-delà de la rencontre, d'affiner la compréhension de la problématique de chaque jeune, et d'évaluer la pertinence d'un approfondissement des

premières observations.

Suite à cette première phase, il peut être proposé la réalisation d'un bilan, l'organisation d'entretiens réguliers, la fourniture d'un accompagnement vers un spécialiste, des préconisations d'aménagements de l'environnement et des tâches... autant d'exemples de la palette d'interventions proposées par le Pôle thérapeutique.

Bilans et suivis thérapeutiques ou rééducatifs

Ils peuvent être proposés dans chaque spécialité, selon l'axe à explorer : tests psychologiques pour comprendre un fonctionnement cognitif ou psychique ; tests en orthophonie pour évaluer les langages écrit et oral ; échelle de mesure subjective des difficultés et du besoin d'aide du jeune ; questionnaires portant sur la cognition et l'adaptation sociale ; premier examen somatique pour un suivi de poids, ou un bilan sensoriel et perceptif pour déceler des particularités.

Les demandes et besoins sont identifiés et définis avec le jeune, sous la forme d'un axe d'accompagnement. Il peut s'agir de rendez-vous hebdomadaires ou à quinzaine, pour une durée donnée et réévaluée avec lui :

- suivi psychologique dans une optique de soutien ou d'élaboration et de compréhension de son fonctionnement ;
- rééducation orthophonique pour un travail sur la compréhension et l'expression orales, la lecture, l'orthographe ;
- entretiens spécifiques réalisés par l'infirmière autour de l'éducation à la sexualité, soins d'hygiène, dont dentaire, etc. ;
- séances d'ergothérapie centrées sur des occupations à visée thérapeutique ou de réadaptation.

Il peut s'agir de d'accompagnements extérieurs vers un soin de proximité, d'interventions au domicile, sur un terrain de stage, en formation, sur le lieu de travail, ou pendant toute autre activité, mais également de liens avec les partenaires, dont thérapeutiques.

Il peut s'agir de d'ateliers en groupe, tel que l'atelier d'habiletés sociales.

Livret/questionnaire

« Connaissance de soi » : ce livret est renseigné par le jeune. Le compléter est une façon de parler aux autres de sa personnalité et de ses centres d'intérêts. Cela lui permet, ainsi qu'à l'équipe, de mieux se connaître.

L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle participe pleinement du principe de Rétablissement, car il est établi que l'exercice d'une activité professionnelle est l'un des facteurs contribuant le plus efficacement à l'épanouissement des personnes vivant avec des troubles psychiques.

C'est dans ce contexte que la Villa Flore s'appuie sur la mutualisation et l'articulation des compétences spécifiques de trois acteurs de l'équipe pluridisciplinaire : l'enseignant spécialisé, l'éducateur technique spécialisé et le chargé d'insertion professionnelle ; lesquels œuvrent conjointement en ce sens afin de sécuriser au maximum le parcours d'insertion des jeunes.

Par la mise en place d'ateliers à dimension éducative, pédagogique et professionnelle, ils soutiennent les jeunes dans toutes les étapes de la mise en œuvre de leur projet de formation et/ou professionnel. Ils leur offrent également la possibilité d'appréhender le marché du travail en participant à des chantiers éducatifs, des stages d'initiation/confirmation et/ou à des projets collectifs.

Même si, dans un souci d'inclusion, l'accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire reste privilégié, et la faveur adressée aux dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, IAE, entreprises

privées) par le biais du partenariat, la Villa Flore n'exclut en aucun cas l'orientation vers le milieu protégé, si les besoins et envies des jeunes le justifient.

Le logement

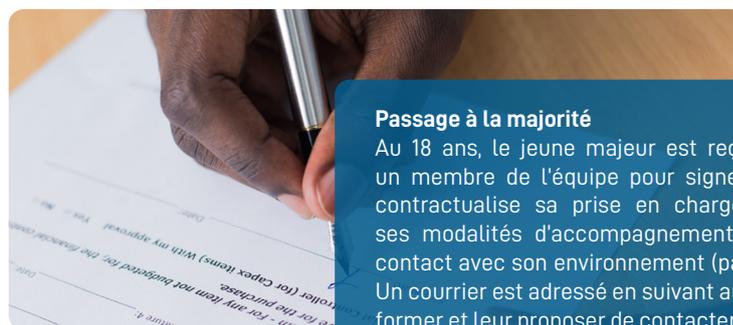
Pour répondre aux besoins en matière de logement, de plus en plus importants du fait du changement d'agrément (désormais, 16-25 ans), la Villa Flore propose des réponses diversifiées, en lien avec les autres établissements et services de l'ARI. Les logements Maucoudinat et EMILE sont des espaces destinés à l'autonomie et/ou lieu de répit et/ou de situation d'urgence.

Une chambre d'autonomie est mise à disposition par le Dispositif Millefleurs-Terre Neuvas, réservée aux mineurs, dans un environnement d'internat.

La Villa Flore dispose, depuis 2019, d'un appartement situé dans une Résidence, rue Maucoudinat, à Bordeaux ; il est mis à disposition par ASAIS . Plus récemment, un deuxième logement vient d'étoffer nos outils, visant à l'autonomie grâce au service EMILE .

Ces deux appartements ont pour objectifs de répondre dans l'urgence à des situations familiales aigües, conflictuelles, nécessitant un espace de « dégagement » immédiat, mais aussi de proposer un temps d'expérimentation, un « ailleurs » possible, favorisant la réflexion autour de questions liées à la séparation et à l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Au tarif de 4 € la nuit, l'appartement de la Résidence Maucoudinat est utilisé pour des séjours longs (plus d'un mois), alors que l'appartement d'EMILE répond à des expérimentations plus courtes, de un à 15 jours.



Passage à la majorité

Au 18 ans, le jeune majeur est reçu par la direction et un membre de l'équipe pour signer les documents qui contractualise sa prise en charge et pour répreciser ses modalités d'accompagnement et d'autorisation de contact avec son environnement (parents, partenaires ...). Un courrier est adressé en suivant aux parents pour les informer et leur proposer de contacter les professionnels de la Villa Flore si besoin.

TÉMOIGNAGES DE JEUNES

L'expression des jeunes accompagnés, et leur participation à la vie et au fonctionnement de la Villa Flore sont recueillis au travers de témoignages. L'instance « Conseil à la Vie Sociale » (CVS) n'étant pas investie, leur collaboration nécessite une forme plus adaptée au mode de communication actuelle privilégié par les jeunes.

Gabriel

« Depuis mon arrivée au DITEP, je suis moins agité qu'au début. Je note une évolution positive et un apaisement avec les autres. Ce que j'apprécie, ce sont les temps d'activité en collectif, ce qui m'a permis de lier des amitiés. Même s'il peut y avoir des conflits, comme partout, ça dépend de chacun, de chaque handicap et la perception de chacun »

Exemple : un jeune ayant des troubles du comportement ne va pas réagir de la même façon qu'un jeune porteur de TSA. Pour lui, être avec d'autres jeunes différents n'est pas déroutant.

« Ici, c'est un lieu d'expression où on peut communiquer avec d'autres jeunes ».

« Quand je suis arrivé ici, j'étais en plein chaos, je voulais rester seul et, maintenant, j'ai grandi avec les éducateurs, je me suis amélioré. Ces professionnels font tout pour m'aider et pour que je ne me sente pas seul ».

« Pour moi, la multiréférence n'est pas importante tant que les professionnels sont présents et agissent pour que je ne me sente pas seul. C'est la plus belle chose qui me soit arrivée dans ma vie ».

« Je me fiche de comment vous fonctionnez, tant que vous restez comme vous êtes ».

Auparavant, ce jeune était seul chez sa mère, sans amis. La multiréférence n'est pas un problème : accompagné par un éducateur qui est parti, la multiréférence l'avait déjà préparé à l'intervention d'un nouveau professionnel.

« La multiréférence me permet de plus parler, avec plusieurs personnes, car ma maman n'est pas en capacité de m'aider et, en plus, parler à un plus grand nombre de personnes va permettre que je ne sois pas oublié ».

Les sorties proposées : « j'aimerais faire un séjour à la montagne ».

Bilan des échanges

La mise en place d'un groupe de pair aide ne retient pas leur attention : Gabriel a répondu non, parce qu'il le fait déjà en discutant avec les autres.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) : c'est contraignant de l'organiser tous les mois (mais tous les 4 ou 5 mois, ça irait, avec des réunions pas trop longues). Les jeunes ne se voient pas participer à un CVS, mais ils aimeraient bien avoir un résumé de ce qui s'y décide.

Les deux témoins ont apprécié ce temps d'échanges, que l'on puisse solliciter leur avis. Le prochain projet pourrait également être ouvert aux parents, afin qu'ils aient une meilleure connaissance du projet en y collaborant.

Kelly

Point négatif pour Kelly : « Je suis anti multiréférence mais, sinon, c'est bien comment vous m'accompagnez et les activités que vous proposez ».

« Je ne suis pas fan de la multiréférence car c'est mieux d'avoir qu'un seul éducateur en rendez-vous. Je ne suis pas contre d'avoir un autre éducateur (pas référent) pour une sortie occasionnelle, mais je préfère avoir une seule personne référente ».

« Dans mon ancien SESSAD, quand ça allait mal avec les éducateurs, je sentais qu'il y avait des rancunes et qu'ils laissent tomber mais, ici, au DITEP, les gens cherchent à comprendre ce que j'ai et sont disponibles et à l'écoute ».

« J'ai du mal à me confier quand c'est une nouvelle personne (j'ai du mal à faire confiance) ».

« La confiance, c'est important, sinon je ne peux pas avancer et je ne pourrai pas sortir ce que j'ai au fond de moi ».

La scolarité : « C'est bien d'avoir un enseignant spécialisé car ça aide par rapport à la scolarité en extérieur, même pour ceux qui ne sont plus scolarisés ».

Les sorties proposées : « Elles sont stylées, pas comme les sorties où on s'ennuie. Le choix des activités est pertinent et on peut s'inscrire aux différentes propositions en fonction des centres d'intérêt de chacun ».

Exemple : pendant les vacances, la multiréférence permet d'accéder à une offre variée. (Propositions : foot).

« Ça serait bien de faire des voyages dans d'autres pays, mais pas en Angleterre car je ne maîtrise pas la langue ».

Autre point négatif : le départ d'Astrid.

Concernant l'orientation professionnelle : « Vous nous aidez beaucoup : parcours, avenir... ça m'a permis de me recentrer. Il peut y avoir un manque de communication entre les professionnels ; selon l'interlocuteur, j'ai l'impression de répéter mon projet (enseignant, éducateurs) ».

Kelly a du mal à dire les choses, elle préfère écrire.

- Est-ce que l'équipe est bien identifiée ?

La secrétaire oui, mais la comptable non.

Le directeur : il doit recadrer les éducateurs, mais on ne le voit pas trop.

Le directeur-adjoint : il a une fonction de relais en cas d'absence d'un éducateur

Ces quatre missions sont difficiles à identifier pour les jeunes interrogés : « C'est plus de l'administratif ». « Il y a moins de visibilité et de contact avec eux qu'avec les éducateurs. Moins de proximité ».

Psychologue : elle est bien identifiée

Ergothérapeute : « J'ai eu peu de rendez-vous avec elle mais elle m'a aidé dans mon organisation ».

Orthophoniste : bien identifiée

Le PPA c'est quoi ?

C'est flou pour les deux.

Renouvellement du dossier MDPH ?

« C'est contraignant parce qu'il faut écrire et il faut rédiger un projet ».

Outils et moyens d'accompagnement

Pour l'équipe

La formation des professionnels reste un axe fort, porté au sein de la Villa Flore comme à l'échelon associatif, en privilégiant le dialogue, grâce à l'appui des entretiens professionnels de formation et l'élaboration du Plan de Développement des Compétences, après consultation des professionnels.

L'analyse des pratiques : ces espaces restent des temps forts et nécessaires d'échanges et d'élaboration ; chacun y apporte sa contribution, à raison d'une séance d'1h30 par mois. Ils permettent l'émergence d'une intelligence d'ensemble face à une situation donnée, et une prise en compte de la dimension globale de l'accompagnement. Celui-ci se transforme collectivement et prend sa forme adaptée grâce à ces espaces de réunions et d'analyse des pratiques, qui sont vraiment à maintenir.

L'accueil de stagiaires est une constante ; chaque année, la Villa Flore accueille des stagiaires se formant à différents corps de métiers : éducateur spécialisé, psychologue, secrétaire médico-social, assistant de service social, etc.

La démarche continue d'amélioration de la Qualité : la Villa Flore est engagée dans cette démarche pour parfaire ses accompagnements et son fonctionnement. A raison d'une réunion mensuelle, on cherche à améliorer les pratiques et la qualité des prestations apportées aux jeunes par le Dispositif et ses professionnels, ainsi qu'à leurs proches et aux partenaires, afin de répondre de façon toujours plus pertinente à leurs besoins et attentes.

Les Tableaux

Trois tableaux sont un support pour l'équipe et s'inscrivent dans la dynamique du Rétablissement :

- Tableau de l'emploi du temps : il permet d'avoir une lisibilité sur la semaine en cours et sur la suivante ; tous les rendez-vous y sont positionnés. Des avatars aimantés représentant chaque professionnel sont placés devant ces mêmes rendez-vous, chaque jour, lors des réunions Staff, pour identifier le professionnel assurant l'accompagnement.

- Tableau des situations : la totalité des jeunes accompagnés y figure. Il recense les informations importantes : date de naissance, date de fin de notification, référent projet, projet et orientation du jeune. Il est actualisé, si nécessaire, les lundis, lors du passage en revue de chaque situation.

- Tableau de la permanence : il est utilisé pour noter les informations que les professionnels de permanence auront à traiter dans la journée (appels aux partenaires, aux jeunes, courriers à rédiger, etc.).

Les réunions

Tous les jours, 9h00 à 9h45 (Staff) :

- participation de tous les professionnels réalisant les accompagnements ;
- listing des appels téléphoniques de la veille ;
- vérification de l'adéquation entre les emplois du temps « Tableau » et « Outlook » pour la journée du lendemain ;
- organisation de la journée, avec mise en place de binômes ;
- retour sur les événements marquants de la veille.

Lundi 9h45 à 11h00 :

Point sur l'ensemble des jeunes : leur actualité, rappel du/des projets et orientations à suivre.

Jeudi 9h45-12h00 :

Point sur la situation de certains jeunes : réflexion clinique pluridisciplinaire.

Réunions institutionnelles

Toutes les six semaines, elles réunissent l'ensemble des professionnels autour de thèmes définis en amont par l'ensemble de l'équipe et la Direction.

Réunions partenaires

- Pour les jeunes nouvellement admis, une réunion est organisée de manière systématique dans le mois qui suit l'admission. Elle réunit l'ensemble des partenaires accompagnant le jeune à un temps « T », mais également ceux qui en assuraient précédemment la prise en charge (généralement le ou les établissement(s) prescripteur(s)).
- Pour l'ensemble des jeunes : des « Réunions partenaires » peuvent être planifiées à la demande de la Villa Flore, des partenaires, du jeune ou de sa famille, en fonction des situations.
- Les lundis de 11h à 12h, plage de rencontres avec d'autres institutions, services, associations ou entreprises qui, de par leurs activités ou leurs actions, pourraient être amenées à accompagner et soutenir le service ou les jeunes.

Le binôme comme « pierre angulaire » de l'accompagnement

Il se crée le matin même et se forme pour chaque rendez-vous. Les professionnels de l'équipe interdisciplinaire se positionnent selon leur disponibilité et la pertinence de leurs interventions au regard de l'objectif du rendez-vous.

Un professionnel du binôme assure une continuité, d'un rendez-vous à l'autre.

La multiréférence

A la fois culture et pratique, elle vise à faire vivre une démarche de Rétablissement.

Elle implique des interventions en binôme, à tour de rôle auprès des personnes accompagnées. Elle s'oppose à la notion de « référence unique » qui ne permet pas de faire vivre, de façon optimale, les concepts de Rétablissement et d'Empowerment. Les intérêts de la multiréférence sont multiples :

- déjouer les pièges d'une relation asymétrique ;
- trianguler la relation ;
- limiter l'effet négatif des transferts et contre-transferts ;
- permettre aux personnes accompagnées d'avoir plusieurs surfaces de projection ;
- accéder à des compétences de soutien plus variées ;
- limiter les risques d'usure professionnelle.

Case Management

Littéralement traduit par « gestion de cas », cette notion renvoie à la référence unique sur un temps donné. Dans le principe du rétablissement, cette approche est mise en place lorsque la multiréférence s'avère inopportune pour la personne. A la Villa Flore, le Case Manager est incarné par un binôme ou un trinôme « coordinateur » (interlocuteurs privilégiés du jeune, des partenaires et référent du PPA).

La permanence

Prise en charge, alternativement, par chaque membre de l'équipe, la permanence permet d'assurer la gestion du quotidien (traitement des mails, téléphone de permanence, actions notées sur le tableau de permanence, organisation de rendez-vous, élaboration d'écrits professionnels, etc.) et d'être en mesure de garantir une présence à un jeune sans rendez-vous ayant une demande urgente.

Les outils de communication

L'ensemble de l'équipe a à sa disposition des ordinateurs sécurisés, équipés d'un programme de gestion électronique des documents : le DUDUP (Dossier Unique Dématérialisé de l'Usager/Patient). Les membres de l'équipe ont également accès, par des sessions individuelles, à un dossier commun nommé « U ».

Permanence

« être en mesure de garantir une présence à un jeune sans rendez-vous ayant une demande urgente ».

Les informations personnelles (administratives ou relatives aux accompagnements) recueillies tout au long de la prise en charge font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre aux exigences de suivi de l'activité de la Villa Flore. Ces données sont conservées par le service toute la durée de l'accompagnement et jusqu'à trois ans après son terme.

La personne accompagnée et ses représentants légaux disposent d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des informations qui les concernent ; ils peuvent exercer ce droit en s'adressant, par écrit, à la Direction.

Les éléments recueillis dans le

cadre des accompagnements demeurent confidentiels ; ils ne sont pas transmis à l'extérieur du service, si ce n'est dans le cadre de coordinations autorisées par la personne ou ses représentants légaux, si le jeune est mineur ou sous tutelle. Celles-ci s'inscrivent dans une continuité de prise en charge dans le périmètre des missions du service, ou dans des cas de force majeure.

Le traitement des informations personnelles s'effectue via un logiciel sécurisé, et conforme aux attendus du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données sont stockées sur des serveurs informatiques habilités à héberger des données de santé.

Un agenda partagé Outlook permet de programmer les rendez-vous et d'archiver les mails des jeunes. Des téléphones professionnels sont mis à disposition. Des supports tableaux permettent la gestion des rendez-vous en binôme et suivi de chaque jeune. Du matériel de visio-conférence est également à disposition.

Les moyens de déplacement

La Villa Flore met à disposition des salariés différents moyens de locomotion : voitures de service, vélos électriques ; la Direction incite à l'utilisation des transports en commun autant que faire se peut.

La pair-aidance

Certains jeunes, ayant terminé ou non leur parcours à la Villa Flore, peuvent être sollicités par les professionnels afin de partager leurs propres expériences de vie, personnelle et professionnelle, avec d'autres jeunes actuellement pris en charge. Ces interventions favorisent l'entraide et le partage de savoirs issus des expériences de vie, en facilitant l'expression des personnes.

Outils et moyens d'accompagnement

La Villa Flore et son environnement

Le SESSAD DITEP Villa Flore réalise un travail de partenariat et de réseau. En fonction des situations, l'équipe est amenée à organiser des réunions avec des partenaires acteurs de l'accompagnement du jeune en présence de celui-ci, afin de qu'il soit au cœur de son projet et des décisions éventuelles prises. Cette participation à ce type de réunion peut être soit partielle soit totale en fonction de chacun.

Etablissements scolaires

Un lien soutenu est tissé avec les établissements dans lesquels sont inscrits les jeunes scolarisés. Une participation systématique aux PPS et ESS, ainsi que des échanges réguliers entre l'enseignant coordinateur de notre structure et l'établissement scolaire, sont planifiés pour un accompagnement toujours plus adapté.

Citoyenneté

Une manière de s'impliquer dans la société et de développer le pouvoir d'agir des jeunes consiste à favoriser les services civiques (sport, permaculture, rénovation et vente de mobilier) auprès de divers organismes tels que le CPCV / Unicité / Ligue Girondine de Football et l'UBB.

Ces engagements permettent aux jeunes d'acquérir le statut de volontaire, d'engranger des expériences dans leurs domaines de prédilection, de valider une formation, d'acquérir des compétences en termes de savoir-être et savoir-faire. Ils sont aussi des moyens efficaces de socialisation et d'utilité, sociale et personnelle.

La citoyenneté est perçue comme l'accès à des droits et devoirs au sein de la communauté. Il y a, à la fois, une dimension juridique (droit à la protection, à l'éducation, devoir de respect des lois et règles de vie en société) et morale (civisme, civi-

lité, le « vivre ensemble »). Tous les accompagnements du quotidien, à partir de situations concrètes, sont l'occasion d'aborder, avec les jeunes, ces différentes dimensions.

Culture

La Villa Flore a passé convention, depuis plusieurs années, avec deux associations : Cultures Du Cœur et Musique de nuit (Rocher de Palmer, à Cenon). Le partenariat avec CDC permet de bénéficier d'invitations mises à disposition par des opérateurs culturels multiples et variés, sur réservation en ligne. Dans le cadre de sorties, accompagnées ou pas, c'est l'opportunité de rencontrer des artistes « en bord de scènes ».

Des salariés de l'association peuvent rencontrer les jeunes de la Villa Flore afin de présenter leurs actions et recueillir leurs centres d'intérêts. Des représentants de la Villa Flore participent aux Assemblées Générales Annuelles. La diffusion des sorties auprès des familles est une

ambition, de manière à soutenir l'accompagnement parents / « enfant ».

Nous partageons avec cette association de nombreuses valeurs : la lutte contre toutes les exclusions et la promotion de l'inclusion sociale.

Le partenariat avec Le Rocher de Palmer permet de favoriser l'accès à une programmation de concerts proposés aux jeunes à des tarifs préférentiels. Des visites guidées du lieu peuvent également être organisées afin de découvrir la palette d'actions engagées en matière de formation aux métiers de l'audio-visuel, d'accès à des espaces pour soutenir un projet artistique et rencontrer des artistes en résidence. Deux fois par an, la Villa Flore prépare et sert le petit déjeuner à l'occasion du Café de la médiation, lors de la présentation de la saison culturelle et des projets à venir auprès des opérateurs des secteurs médico-social, sanitaire, social et institutions locales ou départementales.



Santé

L'accompagnement des jeunes dans le soin passe par différents vecteurs : bilans de santé à la CPAM, soutien apporté lors de rencontres avec des médecins généralistes ou spécialistes, selon la nature de la difficulté (pneumologue, gynécologue, ophtalmologiste, etc.). L'accompagnement auprès de thérapeutes, en soutien des jeunes, est proposé lorsque cela semble pertinent. Un travail de lien avec les partenaires et/ou la famille peut également s'avérer nécessaire pour s'assurer de la continuité des soins.

Un entretien individuel est proposé à chaque jeune afin d'identifier et d'évaluer ses besoins en matière d'accompagnement. Des entretiens plus spécifiques autour de problèmes identifiés sont également suggérés (éducation à la sexualité, soins d'hygiène et hygiène dentaire, etc.).

En relation avec l'équipe pluridisciplinaire, différents services de soins spécifiques, tels que l'Equipe Psychiatrique d'Intervention de Crise (EPIC), l'Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité (EMPP), ou encore l'Equipe Mobile Ressources ASE-PJJ, peuvent être mobilisés pour répondre au plus près aux problématiques d'accompagnement et d'accès aux soins psychiatriques des jeunes pris en charge par la Villa Flore.

Pour compléter cette démarche, des structures de réhabilitation (Rénovation et Montalier) ont aussi été rencontrées afin de mieux identifier leurs indications de prise en charge.

Famille et environnement social

Un travail avec la famille et l'environnement social du jeune est engagé de façon individuelle et adaptée à chaque situation. Si la famille est reconnue comme premier partenaire du fait des liens naturels et affectifs, d'autres personnes peuvent s'avérer importantes pour son équilibre : ami(e)s, compagnon/compagne, famille d'accueil, représentants de lieux de vie et autres responsables légaux.

Auparavant, l'accompagnement familial était assuré par une psychologue des familles ; celle-ci a quit-

té ses fonctions. Le travail avec les familles est à penser autour d'un groupe de parole pour aidants familiaux, à proposer au trimestre, coanimé par des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. Les familles sont orientées aussi vers des associations de parents comme l'UNAFAM

En termes d'âge, le nouvel agrément requestionne les modalités d'accompagnement, les relations avec la famille et la position de grand adolescent ou de jeune adulte. Le passage à la majorité et les enjeux qu'il sous-tend (séparation psychique avec la cellule familiale dans une prise d'autonomie du jeune) sont examinés en grande proximité. Un « portage familial », une écoute conjointe de la famille et du jeune, notamment sur la place de chacun, sont à réfléchir en équipe afin d'éviter certains écueils (phénomène de rivalité, conflits de loyauté, etc.) De même, un travail sur l'histoire familiale, la compréhension du parcours de vie, la place du jeune dans



sa famille, une meilleure connaissance des manifestations de ses troubles et habitudes de vie sont des éléments à investiguer pour favoriser l'évolution, les avancées, les mouvements d'autonomie.

Les rencontres à domicile (Visite A Domicile = VAD), à la Villa Flore, les rendez-vous extérieurs et/ou téléphoniques permettent la construction, la mise en œuvre des PPA (pour les mineurs), l'accès au droit (dossier MDPH, demandes d'allocations AEEH, AAH, RQTH, protection juridique).

Démarches administratives

Dans le cadre de nos missions, nous accompagnons les jeunes dans l'accès aux dispositifs de droit commun,

et le maintien au sein de ceux-ci.

Les troubles psychiques peuvent conduire à des situations de non-recours et de « non-demande » d'accompagnement social. Les liens privilégiés entre les jeunes et l'équipe éducative favorisent la sensibilisation à la participation citoyenne et l'accès au droit commun.

Nous assurons donc un rôle d'interface entre les jeunes et les différents organismes sociaux et dispositifs :

- Santé : demande de prise en charge de frais de santé, à titre personnel ; accès à la complémentaire santé solidaire auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ; élaboration des dossiers MDPH.
- Logement / hébergement : demande de logement social, accès aux Foyers de Jeunes Travailleurs, recours à une résidence sociale, garantie vitale, demande accueil provisoire pour jeune majeur, foyers de réadaptation, fiche SIAO, demande d'entrée en Centre d'Hébergement

et de Réinsertion Sociale.

- Accès au droit des jeunes étrangers : Défenseur des droits, Association du Lien Interculturel, familial et social, régularisation de la situation administrative.
- Juridique : aide juridictionnelle, mesure de protection juridique.
- Soutiens administratifs variés : Caisse des Dépôts, déclaration d'impôts, tarification solidaire pour l'obtention de la carte TBM, chèques vacances service civique, recensement et journées « Défense et citoyenneté », aides régionales pour la passation du permis de conduire, renseignement de dossiers de surendettement, etc.

TÉMOIGNAGES DE PARTENAIRES

Psychiatre libérale - Rédigé par le Dr BOINEAU, psychiatre libérale

« Je travaille avec la Villa Flore depuis mon installation en cabinet libéral de psychiatre à Bordeaux Bastide (printemps 2019). J'ai été sollicitée, avec mon associée, par le directeur-adjoint, M. Schlauder, afin de pouvoir essayer de trouver des solutions palliatives au manque chronique et compliqué d'occupation du poste de psychiatre sur leur structure. Cela posant des difficultés à la fois dans la prise en charge et sur des actes nécessairement médicaux (comme la prescription ou la rédaction de certificats médicaux auprès de la MDPH dont on sait l'importance de la forme, dans la rédaction). Nous nous sommes rencontrés avec M Schlauder et Mme Bombezin (psychologue du service) et avons conclu qu'ils pouvaient me solliciter ponctuellement, plutôt sur des rédactions de certificats que sur des suivis. Malheureusement, je ne peux répondre à la totalité de leurs besoins de psychiatre mais je peux y prendre une petite part. La collaboration s'organise assez bien. M. Schlauder m'adresse une demande de rendez-vous, le nom du jeune et le motif ; nous convenons ensemble du rendez-vous. Ensuite, je suis toujours en lien avec Mme Bombezin pour échanger au niveau clinique, ce qui me permet de rédiger les certificats de la manière la plus pertinente possible. Les jeunes sont, la plupart du temps, accompagnés par un membre de l'équipe, ce qui augmente les chances qu'ils soient présents, les sécurise et permet, là aussi, souvent, un échange fructueux. Les conditions financières sont bonnes (facturation des rendez-vous non-annulés 24h avant, facturation de la consultation et d'une autre consultation pour la rédaction). J'ai également, d'autre part, deux jeunes en suivi régulier accompagnés par la Villa Flore. La collaboration me semble harmonieuse, et cela même si leurs besoins en termes de temps médical dépassent largement ce que je peux fournir. Ils auraient besoin de plus d'échanges institutionnels. Je trouve que nous travaillons ensemble avec qualité ».

Logement - Rédigé par Carl GAUDY, Directeur d'ASAI (ARI)

« La proximité des références théoriques (service orienté « Rétablissement en santé mentale ») et le partage des difficultés à accéder au logement pour des personnes vivant avec un handicap psychique nous a amenés à proposer à la Villa Flore, dès 2019, l'un des logements de la Résidence Maucoudinat pour les jeunes accompagnés. Ce logement est équipé et géré par la Villa Flore. Nous avons pu noter la réactivité des professionnels de la Villa Flore quand cela était nécessaire et, globalement, la bonne cohabitation des jeunes hébergés avec les autres résidents. Toutefois, il nous semblerait pertinent de travailler, en amont de l'hébergement, un document-support indiquant les droits et obligations des locataires et la façon de les agir. A titre d'illustration : « je peux accueillir du monde dans mon logement, mais je suis responsable de la quiétude de mes voisins ».

Au regard de l'expérience autour de cette mise à disposition, nous souhaitons vivement pouvoir travailler conjointement un projet d'accès et de maintien en logement (« Un Chez-Soi D'abord - Jeunes ») pour ces publics ».

Service SHM - Rédigé par Florence DELORD, Cheffe de service

SHM : « Le Service Hébergement Mineurs, à proximité de lieu et de philosophie d'approche dans l'accompagnement éducatif de publics particulièrement vulnérables, entretient un lien partenarial régulier et soutenant avec la Villa Flore. Le volet médico-social et accompagnement à l'insertion de la prise en charge des mineurs aux problématiques multiples est particulièrement complémentaire et contributif de l'action de la Protection de l'Enfance.

La disponibilité, l'écoute et l'entraide teignent notre collaboration. Nous espérons poursuivre ce travail au gré des situations à venir ».

Prospectives

Durant ces cinq années passées, l'offre de service du DITEP Villa Flore s'est structurée et a évolué avec l'accompagnement de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ce changement d'agrément est désormais inscrit dans le nouveau CPOM associatif 2021-2025, en fin de négociation.



Le fonctionnement en Dispositif intégré ITEP, sur une modalité de prise en charge en ambulatoire, permet d'avoir tout ou partie de l'accompagnement réalisé à partir du lieu de vie, du domicile, du lieu de formation ou d'emploi, dans une dimension inclusive et citoyenne, autour du triptyque Thérapeutique, Educatif et Pédagogique. Ces modalités d'intervention répondent de façon adaptée aux besoins des jeunes et de leurs familles

qui, compte tenu de leurs âges et de leurs parcours, demandent des accompagnements favorisant une action et des relations de proximité, principalement « hors-les-murs », et prioritairement à partir de dispositifs de droit commun. La force de ce projet de service s'appuie sur ses professionnels qui, quotidiennement, se questionnent, s'activent, s'organisent pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Ce cheminement se concrétise par une réorganisation institutionnelle, qui puise son fondement et son énergie dans le sens donné aux accompagnements. Les projets répondent aux attentes des jeunes et de leurs familles. La Villa Flore s'appuie, notamment, sur la philosophie du Rétablissement et de l'Empowerment, qui invite à modifier les regards portés sur les personnes souffrant d'un trouble psychique, permet l'espoir d'une vie satisfaisante et met l'accent sur l'auto-détermination et le développement du pouvoir d'agir. L'arrivée récente de nouveaux professionnels (infirmière et chargé d'insertion professionnelle) dans l'équipe pluridisciplinaire amène et amènera un enrichissement des pratiques et des réflexions. Le recrutement d'un Médiateur de Santé Pair viendra parfaire, de manière opérationnelle, l'ancrage dans les concepts du rétablissement. De même, un.e assistant.e de service social contribuera à soutenir les jeunes dans leur accès aux droits et à la citoyenneté.

En termes de perspectives, l'évolution de l'âge des jeunes amènera également l'équipe à les accompagner en termes de parentalité et de vie de couple. Cela nécessitera de continuer à développer des partenariats vers des services de droit commun ou des associations, et de se former en interne. De même, à la demande d'un jeune adulte, un travail de psychoéducation des aidants serait à développer, pour permettre un travail autour des places, dont celle occupée par le jeune adulte au sein de la famille.

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT

Ce changement de public demande de renforcer l'accompagnement autour de l'accès aux droits :

A la formation et à l'emploi :

L'accompagnement vers le milieu ordinaire de travail et/ou l'entrée dans des dispositifs de formation et d'apprentissage sont privilégiés. La mise en stage en entreprise est proposée selon les besoins et les souhaits, de même que les mises en situation concrètes permises dans le cadre d'ateliers techniques (cuisine, bricolage, chantiers-école, etc.).

Le projet d'ouverture d'un restaurant d'application est toujours d'actualité. Il continue d'être pensé dans une dynamique inclusive pour enrichir la « boîte à outils » du dispositif, au même titre que les mises en stage en entreprise, les chantiers éducatifs, les inscriptions dans des dispositifs de droit commun.

Espace transitoire de soutien et de formation permettant, sur des temps de déjeuner, quelques jours par semaine, un terrain d'expérimentation où quelques jeunes, encadrés par l'éducateur technique spécialisé, pourraient se retrouver pour produire et servir un repas à des clients, renforçant ainsi leurs habiletés relationnelles (politesse, savoir-être).

Cette immersion professionnelle appliquée permettrait des apprentissages techniques et l'acquisition de prérequis nécessaires à la vie professionnelle, l'expérimentation de codes socio-professionnels (assiduité, ponctualité, respect des consignes de travail, d'hygiène et de sécurité, compétences techniques, organisation du travail, adaptabilité, travail en équipe) et une première découverte du métier, dans la continuité du projet de la Villa Flore orienté vers l'accompagnement des jeunes autour de différentes modalités de formation professionnelle.

Cette proposition adaptée aux potentialités des jeunes leur permet-

trait d'accroître leurs compétences et déboucheraient sur la validation d'une expérience professionnelle utile par la suite, dans les secteurs de la restauration, des « métiers de la bouche et du service », forts pourvoyeurs d'emplois.

Cela pourrait également offrir un support à la Reconnaissance des Acquis d'Expérience (RAE), dispositif dans lequel la Villa Flore pourrait s'inscrire et, ainsi, faire prendre conscience aux jeunes de leurs compétences, leur permettre de les développer et de les valoriser dans le monde du travail.

Au-delà, le travail de partenariat et de réseau reste à soutenir et à développer, tant auprès des entreprises que des centres de formation, en soutenant l'accès des jeunes aux contrats d'apprentissage ou au service civique.

Pour les jeunes en fin d'accompagnement ou concernés par un maintien dans l'emploi, l'orientation vers le Dispositif d'Emploi Accompagné via la Plateforme girondine Handamos! peut-être une solution d'orientation supplémentaire, en plus de CAP EMPLOI ou des autres Services Publics de l'Emploi (SPE).

Sociaux et administratifs

A l'orée des 16 ans et de la majorité, un accompagnement social et administratif conséquent est nécessaire. La constitution de différents dossiers et leur suivi représentent un volet important (papiers administratifs, Caisse Primaire d'Assurance-Maladie, CAF, MDPH, impôts, logement, etc.). De plus, la Villa Flore accompagne également de jeunes Mineurs Non Accompagnés, ce qui sous-tend aussi de s'intéresser au droit des étrangers. Le recrutement d'un.e assistant.e de service social permettra de développer cet axe d'accompagnement en s'appuyant sur sa connaissance des dispositifs

et réseaux d'appuis spécifiques.

A la santé

Dans l'équipe, l'arrivée d'une infirmière a permis de répondre plus efficacement aux demandes et besoins d'accompagnements somatiques. L'éducation à la santé est également facilitée, soutenant le « prendre soin » de soi (suivi médical, dentaire, hygiène corporelle, bucco-dentaire, éducation à l'équilibre alimentaire et surpoids, contraception, prévention des addictions, etc.). Elle vient en appui de la psychologue et des autres professionnels pour assurer le lien avec les établissements sanitaires ou de réhabilitation psychosociale. Ces dimensions et travail partenarial sont à poursuivre.

Au logement

La question du logement s'est posée dans la mesure où, historiquement, la Villa Flore n'a jamais bénéficié de la modalité « Internat ». Pour autant, et afin de favoriser l'inclusion sociale des jeunes, deux, puis quatre, solutions ont été mises en œuvre, témoignant de la richesse des ressources associatives et des mutualisations possibles :

- conventionnement avec l'entité ASAIS pour la mise à disposition d'un appartement de la Résidence Maucoudinat,
- conventionnement avec le DITEP Millefleurs-Terre Neuvas pour l'utilisation d'une chambre d'autonomie,
- conventionnement avec l'entité EMILE pour la mise à disposition temporaire d'un appartement-relais;
- conventionnement avec le DITEP Plein Air pour bénéficier des dispositifs L'Embellie et L'Escale estivale.

Ces réponses plurielles et diversifiées, l'essor des besoins d'année en année, la modification de l'âge du public vont dans le sens d'une adaptation et d'un élargissement continus de l'offre de service, en lien avec les politiques publiques.

Ici, l'accès à un logement s'inscrit dans le parcours intégral d'inclusion sociale, conformément aux principes du « Logement d'abord » et à ceux du programme Housing First for Youth. Ces transformations, incluses dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté 2018-2021, viennent soutenir la pertinence d'un engagement de la Villa Flore dans le dispositif « Un Chez-Soi D'abord – Jeunes ».

D'autres alternatives sont envisagées pour répondre aux besoins du plus grand nombre. L'une consiste à proposer un accès progressif à un logement autour d'un petit collectif, sur le modèle de l'habitat inclusif mis en œuvre par l'ARI avec des jeunes porteurs de TSA, permettant d'expérimenter une vie autonome tout en bénéficiant d'un accompagnement de plus grande proximité, mixant des espaces de vie individuels (studios) et collectifs, pour lutter contre l'isolement et la solitude.

Deux autres solutions sont au travail : l'Inter-Médiation Locative (IML), la sous-location, la colocation, les colocations solidaires, avec le développement des accompagnements par le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et la fiche du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO).

A la culture et à la citoyenneté

Un atelier collectif « Ciné-club » est proposé et répond à la fois à des objectifs pédagogiques et d'ouverture culturelle.

La poursuite de la participation au « Café de la Médiation », organisé par le Rocher de Palmer, est également un support intéressant. Les jeunes de la Villa Flore y assure une prestation de service et de production de mignardises et viennoiseries, ce qui leur permet d'expérimenter une mise en situation professionnelle valorisante.

La Villa Flore souhaite répondre à un Appel A Projet (AAP) émanant de l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur le thème de la culture et de la santé. L'objectif est de réaliser des court-métrages avec plusieurs supports proposés : le projet d'écriture, le jeu théâtral, le montage, la mise en scène).

Par ailleurs, un partenariat avec l'association ALIFS (Association du Lien Interculturel, Familial et Social) se développe. Différentes activités peuvent y être proposées aux jeunes de la Villa Flore (couture, aide juridique, etc.)

La Villa Flore s'inscrit aussi dans les évolutions du secteur. Cela témoigne de la volonté du service d'intégrer rapidement les attendus des politiques publiques, tant dans ses manières de faire que dans son organisation ; cette aptitude est rendue possible par des professionnels particulièrement ouverts au changement et mobilisables dès lors qu'il s'agit de perfectionner leurs compétences déjà avérées



En conclusion

L'affiliation à la philosophie du Rétablissement, engagée par la Villa Flore depuis quelques années, imprègne aujourd'hui le sens et les pratiques d'accompagnement. Pour encourager l'autodétermination et poursuivre l'atteinte des objectifs propres au Rétablissement, l'ensemble des professionnels s'attache à :

- promouvoir le bien-être des personnes accompagnées ;
- favoriser, par tous les ressources à disposition, leur inclusion sociale ;
- développer et maintenir leur autonomie en milieu ordinaire.

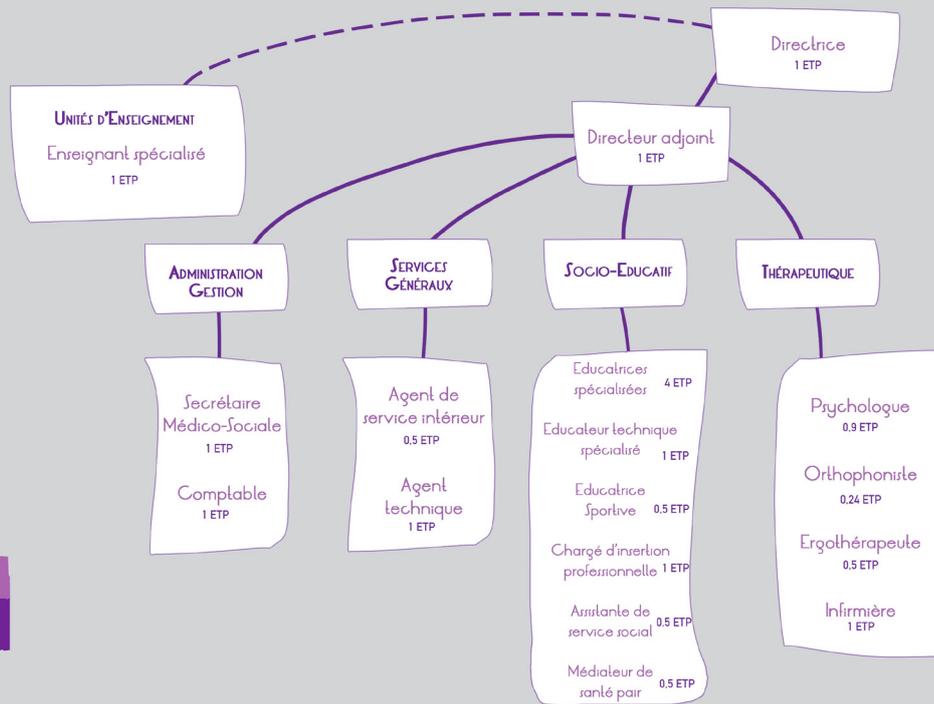
Les réponses aux besoins d'accompagnement des jeunes sur la dimension socio-professionnelle sont effectives et efficaces. L'accès au logement est donc l'enjeu majeur des prochaines années : enjeu qui nécessitera une adaptation et une diversification des réponses aux besoins, notamment via les propositions suivantes :

- poursuite des réponses associatives existantes en matière d'hébergement ;
- réponse relevant de dispositifs de droit commun telle que l'habitat jeunes, les foyers de jeunes travailleurs ;
- la mobilisation de familles-relais pour certains week-ends ou périodes de vacances ;
- le recours à des familles d'accueil thérapeutique.

Mais la poursuite de la réflexion sur l'accès au logement s'inscrit surtout dans le parcours intégral d'inclusion sociale par :

- l'Inter-Médiation Locative, la sous-location, la colocation ;
- l'accès à un logement selon les principes du « Logement d'abord » ou ceux du Programme Housing First for Youth, soit par la mise en œuvre d'un dispositif « d'Un chez-Soi d'Abord – Jeunes » à Bordeaux, en collaboration avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « Un Chez-Soi D'abord » Bordeaux Métropole, dont l'ARI est administratrice.

ORGANIGRAMME



CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 membres ayant voix délibérative :

14 personnes physiques + 6 membres salariés + 8 représentants des usagers ou partenaires institutionnels

Invités : directeurs, directeurs adjoints, chefs de service, conseillers techniques et représentant des organismes de tutelles.

BUREAU

Président : François BRIDIER
 Vice-Président : Pierre LEGLISE
 Secrétaire général : Jacques BERTON
 Trésorier : Lucien SERVIN
 Trésorier adjoint : Jean-Marie BROSSIER
 Membres : Béatrice SERRAJ - Mayi LAHETJUJAN
 Michèle SCHLAUDER

ASAIS

Directeur
 Carl GAUDY
 Coordinatrice ACT UCSA
 Angélique VAN PAEMELEN

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général
 Miguel DUBOURDIEU
 Directrice Générale Adjointe
 Dominique MAISON
 Directeur Administratif et Financier
 Sullivan DARRIEUTORT

Jean-Jacques CAUQUIL
 Responsable du baif et des services techniques

Sabine GUYOT
 Responsable Comptable et financier

Audrey MARCEL
 Responsable qualité

Patricia RIERA
 Responsable des ressources humaines

Geoffray SARAUDIE
 Responsable du système d'information

Valérie VINOLO
 Responsable comptable et financier

LE RELAIS

INTERVALLE

INTERVALLE ASPERGER

Directeur
 Lionel MAZE

Directrice adjointe
 Marie-Ange BEGUE-ROUZIE

DISPOSITIF INTÉGRÉ ITEP VILLA FLORE

Directrice
 Laure MAUDOUS
 Directeur adjoint
 Jean-Maurice SCHLAUDER

ARI INSERTION

Directrice
 Carole GALLET

DISPOSITIF INTÉGRÉ ITEP PLEIN AIR

Directeur
 Jean-Louis OUDIN
 Directrice adjointe
 Lise FOSSEY

HÔPITAL DE JOUR L'OISEAU LYRE

Directrice
 Céline HARDY
 Directrice Médicale
 Lucie NICOLAUD

DISPOSITIF INTÉGRÉ ITEP SAINT-DENIS

Directeur
 Jean-François PRADENS
 Directeurs adjoints
 Philippe BEDOT (pôle adolescents)
 Rodolphe GAUL (pôle enfants)

LES DEUX RIVES

Directrice Autisme et projets inclusifs
 Bénédicte MENDIBOURE

DISPOSITIF INTÉGRÉ ITEP MILLEFLEURS-TERRE NEUVAS

Directeur
 Jean-Luc GATEAU
 Directeurs adjoints
 Christian CHALLA (Terre Neuvas)
 André CHAUVIN (Millefleurs)

ORGANIGRAMME

Liste des sigles et acronymes

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AED	Aide Educative à Domicile
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AFPA	Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
ARS	Agence Régionale de Santé (Nouvelle-Aquitaine)
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DITEP	Dispositif Intégré Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
DUDUP	Dossier Unique Dématérialisé de l'Usager/Patient
EMILE	Equipe Mobile Inclusive Logement-Emploi
EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité
EMR ASE/PJJ	Equipe Mobile Ressource ASE/PJJ
EPIC	Equipe Psychiatrique d'Intervention et de Crise
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESS	Equipe de Suivi de Scolarisation
ETP	Equivalent Temps Plein
GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
IML	Inter-Médiation Locative
IR	Institut de Rééducation
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison du Département des Solidarités
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
RAE	Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SPE	Service Public de l'Emploi
TDA/H	Troubles de Déficit de l'Attention / avec ou sans Hyperactivité
TND	Troubles du Neuro-Développement
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
UCSD	Un Chez-Soi D'abord
UE	Unité d'Enseignement
VAD	Visite A Domicile



Villa Flore

SESSAD dispositif Intégré ITEP Villa Flore

256, avenue Thiers, BP 80023, 33015 Bordeaux

05 56 08 33 94 - ditepvillaflore@ari-accompagnement.fr

<https://ari-accompagnement.fr/dispositif/villa-flore/>